



Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Distr. limitée
2 mai 2023
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2023
19 au 21 juin 2023
Point 7 de l'ordre du jour provisoire¹
Visite sur le terrain

Rapport concernant la visite sur le terrain du Conseil d'administration d'ONU-Femmes en Équateur en 2022

I. Introduction

1. Une délégation du Conseil d'administration d'ONU-Femmes a effectué une visite sur le terrain en Équateur du 23 au 29 octobre 2022, tel qu'il a été recommandé par le Conseil d'administration dans sa décision 2017/18. La dernière visite sur le terrain effectuée par le Conseil d'administration remontait à mai 2019, dans les Caraïbes. Conduite par Muhammad Abdul Muhith, Ambassadeur et Représentant permanent du Bangladesh auprès des Nations Unies, en sa qualité de Président du Conseil d'administration d'ONU-Femmes, la délégation était composée des vice-présidents et d'autres membres du Conseil d'administration (la liste complète des membres de la délégation est fournie en annexe).

2. La visite sur le terrain avait pour objectif de permettre au Conseil d'administration de mieux appréhender l'impact des programmes mis en œuvre par le bureau de pays d'ONU-Femmes en Équateur, et la manière dont ces programmes contribuent aux priorités nationales en matière de développement. La visite devait également permettre au Conseil d'administration de cerner dans quelle mesure et de quelle façon les différents organismes des Nations Unies œuvrent de concert pour contribuer à la réalisation des plans de développement nationaux et des programmes de développement mondiaux. Dans le cadre de l'exécution de son mandat, la délégation s'est attachée à recueillir des informations et des opinions sur l'ampleur de la collaboration et du partenariat entre ONU-Femmes et le Gouvernement équatorien, les partenaires de développement, les organisations de la société civile et d'autres parties prenantes. Par le biais de sa note stratégique et en tant que membre de l'équipe de pays des Nations Unies, le Conseil d'administration cherchait également à mieux comprendre le rôle joué par ONU-Femmes dans le soutien apporté à l'Équateur pour mettre en œuvre son programme de développement national et

¹ UNW/2023/L.3

Remarque : Le présent document a été élaboré dans son intégralité par ONU-Femmes.

le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Cette visite visait aussi à mieux appréhender comment l'Entité évalue les bonnes pratiques recensées dans les programmes des Nations Unies en Équateur et leur caractère transposable dans l'ensemble du système.

3. La délégation souhaite remercier le Gouvernement équatorien pour son accueil chaleureux et pour les nombreuses occasions qu'il lui a données de mener des entretiens fructueux, notamment avec le Président de la République, plusieurs ministres et d'autres dignitaires de haut niveau. Elle tient également à remercier le bureau de pays d'ONU-Femmes en Équateur pour les préparatifs et la mise en œuvre réussie de sa visite sur le terrain, ainsi que pour la chaleureuse hospitalité dont elle a bénéficié. La délégation souhaite par ailleurs remercier la Coordinatrice résidente des Nations Unies, les organismes participants et ses autres partenaires pour leur coopération et leur prédisposition à participer à des échanges utiles.

II. Programme et déroulement de la visite

4. Le programme comprenait toute une série de réunions et d'échanges à Quito, la capitale du pays, ainsi que des visites sur le terrain à Ibarra et Cuenca. La délégation a été reçue au plus haut niveau, notamment par le Président de la République, plusieurs ministres et hauts fonctionnaires², de hauts représentants de l'Assemblée nationale, du Conseil national électoral et du Conseil de la magistrature, ainsi que des autorités locales et municipales. En outre, une série de rencontres a été organisée avec des représentants d'organismes des Nations Unies, des partenaires de programmes d'ONU-Femmes, des donateurs, y compris la Table ronde sur le genre pour la coopération internationale (MEGECI), le Comité directeur de l'initiative Spotlight, et des représentants d'organisations de la société civile³, du secteur privé et des médias.

5. Une excursion d'une journée à Ibarra a également eu lieu, ce qui a permis à la délégation d'en apprendre plus sur le projet Caminando, axé sur la mobilité humaine. Les membres de la délégation ont participé à un jeu reposant sur une boîte à outils mise au point dans le cadre de l'initiative « Masculinidades en Movimiento »⁴ (Masculinités en mouvement) du projet Caminando, qui conceptualise l'égalité des genres, la prévention de la violence et la coresponsabilité en matière de prestation de soins. Les membres de la délégation ont par ailleurs discuté avec une migrante qui dirige aujourd'hui son propre restaurant après avoir bénéficié d'une formation et d'un capital de départ dans le cadre du projet Caminando. Ils ont assisté à la projection de courts-métrages réalisés par des femmes nomades et mettant en scène ce collectif, et ont échangé

² Ministre des affaires étrangères et de la mobilité humaine, Ministre de la production, du commerce extérieur, des investissements et de la pêche, Ministre du travail, Ministre de l'intérieur, Ministre de l'inclusion économique et sociale, Ministre de l'agriculture et de l'élevage, Ministre des sports, Secrétaire aux droits de l'homme et membres du conseil national de l'égalité.

³ La délégation a rencontré 25 représentants d'organisations de la société civile, notamment des femmes afroéquatoriennes, des femmes autochtones, des réfugiés, des communautés diverses, des jeunes femmes, des représentants du monde universitaire et des membres du Groupe consultatif de la société civile, avec qui elle a abordé un large éventail de problématiques sur lesquelles ONU-Femmes a apporté son soutien.

⁴ Voir <https://portal.trainingcentre.unwomen.org/product/masculinidades-en-movimiento-ecuador-2021/?lang=es>.

des points de vue avec des représentants des autorités locales, du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

6. La délégation s'est ensuite rendue dans la ville de Cuenca, dans la province d'Azuay, pour s'enquérir du déroulement d'un certain nombre de projets, notamment de l'initiative Spotlight, de l'initiative « Des villes sûres et des espaces publics sûrs », et du projet mené dans les *páramos* (décrit plus loin). Au programme de cette visite figurait une rencontre avec le maire de Cuenca, des organisations de la société civile et des universitaires à l'Universidad del Azuay, ainsi qu'une promenade jusqu'au pont Vivas Nos Queremos, dédié à la mémoire des victimes de féminicide.

III. L'égalité des genres en Équateur : situation actuelle et principaux défis

7. L'Équateur est un pays au revenu moyen supérieur qui compte plus de 17 millions d'habitants. Riche en capital humain, il possède une population relativement jeune (l'âge médian y est légèrement inférieur à 28 ans) marquée par un fort esprit d'entreprise. Le pays est également riche en ressources écologiques et en diversité culturelle : on y compte 184 groupes autochtones reconnus et 14 nationalités autochtones. On estime à 500 000 le nombre de Vénézuéliens qui vivent en Équateur. Après avoir surmonté les effets de la pandémie de COVID-19, le pays est maintenant sur la voie d'une reprise progressive. Depuis 2021, le Gouvernement dirigé par le président Guillermo Lasso a entrepris une série de réformes axées sur des segments de population vulnérables, tels que les femmes, les jeunes, les peuples autochtones et les Afroéquatoriens, en vue de promouvoir un développement inclusif et durable à moyen et long terme.

8. Les femmes représentent 50,4 % de la population totale de l'Équateur. Le pays affiche un engagement politique fort en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes, comme en témoignent ses cadres normatifs à l'échelle nationale et internationale. L'Équateur est un État partie à tous les instruments clés relatifs aux droits de la personne, y compris la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, qui est à la base des politiques et mesures adoptées par le pays en matière d'égalité des genres. Appelé à siéger prochainement au Conseil de sécurité des Nations Unies en qualité de membre non permanent, l'Équateur vise par ailleurs à donner la priorité au programme pour les femmes, la paix et la sécurité.

9. Des progrès ont été réalisés dans les cadres juridiques et politiques en vigueur en Équateur pour promouvoir l'autonomisation politique et économique des femmes. En 1929, l'Équateur a été le premier pays d'Amérique latine à accorder le droit de vote aux femmes. Actuellement, le Conseil national électoral est présidé par une femme et 53 des 137 sièges (soit 39 %) de l'Assemblée nationale sont occupés par des femmes. L'inscription des candidates aux élections régionales a augmenté de plus de 30 %, dépassant ainsi le quota de femmes fixé par la loi pour ces élections. La lutte contre la violence à l'égard des femmes en politique, la protection des défenseuses des droits humains, et l'intensification des efforts visant à accroître la participation des femmes autochtones à la vie politique demeurent toutefois des défis de taille.

10. Malgré des progrès notables en ce qui concerne ces cadres juridiques et normatifs, les femmes équatoriennes continuent de faire face à des difficultés qui entravent sérieusement les efforts déployés par le pays en faveur de l'égalité des genres. La violence à l'égard des femmes constitue assurément le plus grave de ces problèmes. Le Président lui-même l'a qualifiée de « seconde pandémie ». D'après les statistiques, plus de six femmes sur dix en Équateur subiront des violences sous une forme ou une autre au cours de leur vie. L'indignation suscitée par le nombre élevé de féminicides et autres morts violentes de femmes⁵ a atteint des sommets après le décès tragique de María Belén Bernal, qui a vraisemblablement été assassinée par son époux, agent de police, le 21 septembre 2022 dans les locaux de l'École supérieure de police. Déclenchant des manifestations dans tout le pays, cette affaire a contribué à mettre en exergue la gravité de la violence à l'égard des femmes et l'ampleur des féminicides, et l'importance de lutter contre ce fléau à l'échelle nationale. Par ailleurs, la violence sexuelle est considérée comme l'un des principaux facteurs à l'origine du taux élevé de grossesse chez les adolescentes en Équateur. Ce taux atteint 63,6 pour 100 000 filles âgées de 15 à 19 ans, ce qui place le pays au troisième rang du classement dans la région andine. Chaque jour, 137 adolescentes âgées de 15 à 19 ans et 5 filles de moins de 14 ans donnent naissance à un enfant⁶.

11. Les femmes équatoriennes sont toujours exposées à la pauvreté et aux inégalités multidimensionnelles. En Équateur, trois femmes sur quatre sont au chômage ou sous-employées. Les femmes sont également victimes de discrimination en matière de salaires, de conditions de travail et d'accès aux prestations de sécurité sociale. Ces écarts entre les genres sont plus importants pour les femmes rurales, autochtones et afroéquatoriennes, en raison de leur accès limité aux possibilités d'éducation et d'emploi, aux ressources naturelles et aux mesures de protection sociale⁷. La présence plus nombreuse des femmes dans le secteur non structuré, les écarts de revenus entre hommes et femmes et l'accès inégal à la terre et aux ressources naturelles sont autant de facteurs qui exposent les femmes équatoriennes à la discrimination économique. En outre, le travail domestique non rémunéré, effectué à 76 % par des femmes, n'entre pas en ligne de compte dans le calcul du travail productif et entrave la participation égale des femmes dans tous les domaines de la société.

12. Le Gouvernement continue de démontrer sa volonté politique d'instaurer des changements positifs dans un large éventail de domaines en vue d'assurer la réalisation en temps voulu de l'objectif de développement durable 5 et d'autres cibles liées au genre fixées dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il cible en priorité la prévention et

⁵ Selon les données du Ministère de l'administration publique, entre 2020 et 2021, le taux de violence a augmenté de 80 %, tandis que le taux d'homicide a presque doublé, passant de 7,77 à 13,95 pour 100 000 habitants.

⁶ Selon les informations du Registre statistique des décès de l'Institut national des statistiques et du recensement, entre 2008 et 2020, le nombre annuel moyen de naissances vivantes de mères âgées de moins de 15 ans était de 2 087, auquel il faut ajouter une moyenne annuelle de 55 349 naissances vivantes de mères âgées de 15 à 19 ans.

⁷ Selon l'enquête sur l'emploi, le chômage et le sous-emploi menée en 2021 par l'INEC, 58 % des femmes autochtones, 43,8 % des femmes rurales et 38,4 % des filles et des adolescentes vivent dans une situation de pauvreté monétaire, contre 26,8 % des hommes. Par rapport aux hommes (34,7 %), les femmes sont moins nombreuses (30,24 %) à avoir accès à la sécurité sociale. Les femmes qui vivent en milieu rural (27,45 %), les femmes autochtones (15,4 %) et les jeunes femmes (12,14 %) ont encore plus de difficultés à y accéder.

l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le renforcement des mécanismes de recours à la justice pour les victimes de violence, la promotion de la participation des femmes en politique, de l'emploi et des moyens de subsistance des femmes, en particulier des femmes rurales, migrantes ou déplacées, l'amélioration de l'accès à la santé et à l'éducation en matière de procréation, et la lutte contre la malnutrition de l'enfant.

IV. Présence et domaines d'intervention d'ONU-Femmes en Équateur

13. L'équipe de pays des Nations Unies en Équateur est composée de 21 organismes, fonds et programmes. Ces entités collaborent afin d'aider le pays à trouver des solutions complètes aux problèmes majeurs auxquels il est confronté, y compris dans le domaine de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes, sous les auspices du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour la période 2022–2026, signé par l'équipe de pays des Nations Unies et l'État équatorien. Ce nouveau Plan-cadre, élaboré à la suite d'une ample consultation (43 institutions équatoriennes y ont participé) et conformément aux principes du nouveau système de développement des Nations Unies, fournit un cadre beaucoup plus rationnel et structuré pour la coopération et le partenariat.

14. En tant qu'organisme chef de file pour l'objectif de développement durable 5, ONU-Femmes fournit des conseils et un soutien technique précieux pour aider l'Équateur à atteindre les cibles fixées au titre de cet objectif. Au sein du système des Nations Unies, ONU-Femmes en Équateur dirige le Groupe interinstitutions sur les femmes et codirige le Groupe interinstitutions sur la protection sociale, le sous-groupe thématique de l'équipe de pays pour l'action humanitaire chargé de la lutte contre la violence, et les réalisations en matière d'égalité socioéconomique et de cohésion sociale du Plan-cadre de coopération. ONU-Femmes garantit également l'intégration de la dimension de genre dans le fonctionnement et les activités de l'équipe de pays des Nations Unies en Équateur.

15. Le soutien consultatif et les activités de programmes d'ONU-Femmes en Équateur s'appuient sur la nouvelle note stratégique élaborée dans le cadre du Plan stratégique 2022-2025 d'ONU-Femmes. Afin d'aider les parties prenantes et les partenaires du pays à prendre des décisions éclairées sur la base d'informations et de chiffres probants, ainsi que d'une analyse conjointe de la condition de la femme en Équateur, le profil du pays en matière d'égalité des genres a été lancé le 27 octobre 2022 lors de la visite de la délégation du Conseil d'administration en Équateur. Ce profil contient une analyse très fournie des données relatives à l'égalité entre les hommes et les femmes en Équateur en termes d'emploi et de participation politique, de travail domestique non rémunéré, de violence et de féminicides. Il s'agit du premier profil de pays en matière d'égalité des genres réalisé en tant que publication interinstitutions sous la direction d'ONU-Femmes par le biais du Groupe thématique des Nations Unies sur l'égalité des genres et les droits de la personne.

16. ONU-Femmes travaille avec plusieurs autres organismes sur des questions thématiques transversales. L'Équateur est l'un des pays de la région qui compte le plus grand nombre de programmes conjoints, impliquant le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation internationale du

Travail (OIT), le HCR, l'OIM, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme alimentaire mondial et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), axés sur la prévention et l'élimination de la violence sexiste et la protection des femmes en situation de vulnérabilité, notamment les femmes rurales, migrantes et déplacées. Dans le pays, ONU-Femmes s'attelle également à mobiliser des ressources, soutenir les politiques en faveur d'une participation accrue dans la sphère politique, renforcer les capacités de la société civile et entretenir des partenariats avec les médias et le monde universitaire, entre autres.

17. L'axe stratégique d'ONU-Femmes en Équateur comprend, entre autres, les volets suivants :

a) Appui normatif : aider le Gouvernement équatorien à s'acquitter de ses engagements internationaux en matière d'égalité des genres, tels que la mise en œuvre des recommandations de l'Examen périodique universel et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et l'élaboration d'un plan d'action national sur la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

b) Élimination de la violence à l'égard des femmes : éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles dans les sphères privée et publique, notamment en renforçant les mécanismes d'information et d'alerte, la police, la justice et les institutions de protection, et en promouvant un changement culturel fondé sur des masculinités non violentes.

c) Renforcement des droits économiques et sociaux : renforcer l'égalité des genres en matière de droit du travail, d'emploi décent, d'accès aux ressources productives, notamment financières, et de moyens de subsistance durables, en particulier dans le secteur rural, pour les jeunes femmes, les migrants et les réfugiés, en mettant en œuvre la convention n° 190 de l'OIT et en consolidant un système national de prestation de soins.

d) Lutte contre les changements climatiques : promouvoir le leadership des femmes dans la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques, ainsi que dans la gestion et l'utilisation des ressources naturelles, en mettant l'accent sur les femmes rurales et autochtones.

V. Coopération et partenariat d'ONU-Femmes avec l'État équatorien

18. ONU-Femmes travaille aux côtés du Gouvernement équatorien, notamment avec le Secrétariat de la femme et des droits humains, pour lutter contre la violence à l'égard des femmes. À la suite de la tragique affaire Bernal, le Président a décidé de transformer le Secrétariat en un ministère à part entière, doté de son propre budget et appliquant une politique publique efficace. Le Gouvernement a sollicité le soutien d'ONU-Femmes dans le processus de transition vers la mise en place de ce nouveau ministère. ONU-Femmes fournit également un soutien technique à la police pour inclure la dimension de genre dans les activités de maintien de l'ordre, afin de sensibiliser les forces de police à la prévention et à la lutte contre la violence à l'égard des femmes, et de renforcer leurs capacités dans ce domaine. Cette coopération se traduit notamment par la révision du programme pédagogique de l'académie de police, ainsi que par la formation des instructeurs de cette académie et des hauts

responsables des forces de police. Le soutien d'ONU-Femmes est sollicité pour mettre en œuvre des politiques publiques relatives aux inégalités de revenus entre hommes et femmes et aux environnements de travail sûrs, ainsi que pour créer davantage d'opportunités d'emploi pour les femmes. Le ministère du Travail, qui s'emploie à mettre en œuvre la Convention n° 190 de l'OIT, a par ailleurs créé un bureau indépendant chargé de lever les obstacles à l'égalité entre les hommes et les femmes.

19. ONU-Femmes fournit des conseils et un soutien au groupe parlementaire sur les droits des femmes en matière de politiques. Le nouveau programme législatif de l'Assemblée pour 2023 mettra l'accent sur les droits sociaux et économiques des femmes. Cela comprendra la mise à jour des lois sur la violence à l'égard des femmes afin d'y inclure de nouvelles formes de violence, et la formulation de la loi sur les charges familiales par la Commission du travail. Outre le soutien déjà apporté par ONU-Femmes au groupe parlementaire, sa coopération a été sollicitée pour former des membres de l'Assemblée sur la problématique du genre et la législation, les politiques publiques, la violence, la budgétisation sensible au genre, le renforcement des capacités des organisations de femmes et la protection des défenseuses des droits humains. La Vice-Présidente de l'Assemblée nationale a invité ONU-Femmes à rejoindre le groupe parlementaire en qualité de conseiller permanent.

20. ONU-Femmes travaille avec le Conseil électoral national et soutient les initiatives visant à promouvoir la participation politique des femmes et à prévenir la violence à leur égard en politique. Grâce à ces mesures, le nombre de femmes parmi les candidats aux élections régionales a augmenté de plus de 40 %. Pour s'attaquer aux défis restant à relever, à savoir, entre autres, une plus grande participation des femmes autochtones à la vie politique, le Conseil électoral national prévoit d'institutionnaliser une école de formation politique pour les femmes, de renforcer les processus de formation à l'intention des femmes au sein des organisations politiques et d'accroître la sensibilisation par le biais du développement des capacités de la société civile.

21. Lors de sa réunion avec le Conseil judiciaire, la délégation du Conseil d'administration a pris connaissance de diverses mesures concernant la mise en œuvre de la loi organique pour la prévention et l'élimination de la violence à l'égard des femmes et d'autres lois relatives à la protection des femmes. L'Équateur dispose d'une procédure accélérée pour les cas d'infraction à la législation sur la violence à l'égard des femmes. Ces cas représentent 80 % des plaintes pour violence, et 40 % d'entre eux sont résolus rapidement. La procédure de mise en œuvre et de validation des mesures de protection en faveur des victimes est désormais plus rapide grâce à l'automatisation des systèmes d'approbation, qui génèrent des alertes soumises à l'approbation des juges. La délégation a été informée que le nombre de signalements de cas de traite des personnes a considérablement diminué, ce qui est vraisemblablement dû à une plus grande sensibilisation et une meilleure formation des gardes-frontières ainsi qu'à l'utilisation de technologies d'identification.

22. Avec l'aide d'ONU-Femmes, la municipalité de Quito met actuellement en œuvre l'initiative « Des villes sûres et des espaces publics sûrs », l'initiative Spotlight et le projet Caminando, afin de lutter contre le harcèlement et la violence dans les transports et les espaces publics, et œuvre au renforcement de l'équipe qui travaille dans le foyer d'accueil Casa de la Mujer. ONU-Femmes a apporté son soutien technique pour l'élaboration de lignes directrices et de

protocoles de lutte contre le harcèlement dans le métro dans le cadre de la campagne « *Bájale al acoso* » de la municipalité. Avec la coopération d'ONU-Femmes, le métro de Quito a mis en place une politique de parité en matière d'emploi, avec un total de 57 femmes dans ses effectifs (sur 115 employés) et 50 % des postes de direction et de gestion occupés par des femmes. ONU-Femmes doit également signer un accord avec la municipalité sur un projet de mémoire sociale et d'entrepreneuriat culturel des femmes, axé sur les démarches culturelles menées dans les zones rurales, notamment par des collectifs de femmes. Face à l'escalade de la violence, la municipalité a créé deux foyers d'accueil pour prévenir les féminicides. Dans ces foyers, les victimes de violences bénéficient d'un soutien psychologique et de conseils avant de repartir pour commencer à vivre de manière autonome. La délégation a visité l'un de ces foyers, où ONU-Femmes s'est chargé du renforcement technique des services.

23. À Ibarra, la délégation a pu constater le travail d'ONU-Femmes en matière de protection et d'autonomisation des femmes migrantes ou déplacées. Au cours de leur entretien avec la délégation du Conseil d'administration, les membres du *Patronato Provincial de Imbabura* d'Ibarra ont expliqué les services qu'ils fournissent dans le domaine de la mobilité humaine, ainsi que la formation qu'ils ont reçue de la part d'ONU-Femmes sur les masculinités non violentes et coresponsables. Le Conseil pour la protection des droits prévoit des mesures de protection pour les victimes de violence et les groupes prioritaires. Le HCR a indiqué qu'il travaillait de manière coordonnée pour soutenir les communautés en situation de mobilité humaine, notamment pour prévenir la traite des personnes et le trafic de migrants. La délégation s'est par ailleurs renseignée sur la procédure de régularisation des migrants lancée par le HCR, qui se déroule par le biais du visa VIRTE, un visa temporaire spécial délivré pour une période de deux ans.

24. ONU-Femmes offre son soutien à la Mairie de Cuenca dans le cadre des initiatives « Des villes sûres et des espaces publics sûrs » et Spotlight pour renforcer les systèmes de protection des victimes au niveau local, ainsi que les capacités des équipes municipales. Un arrêté municipal prévoit de destiner un fonds annuel de 500 000 dollars à la prise en charge psychologique des femmes et au travail sur les masculinités, au renforcement de l'autonomisation économique des femmes victimes de violence, au soutien à l'utilisation de la technologie pour les alertes précoces et aux bourses d'études pour les enfants de femmes victimes de violence. La municipalité a mis au point des contenus pédagogiques à l'intention de son personnel pour lutter contre la violence à l'égard des femmes. Elle a par ailleurs reconnu la nécessité de travailler sur les masculinités, en ciblant notamment les hommes et les garçons auteurs d'agression, afin de réduire la violence. Dans le cadre de l'initiative « Des villes sûres et des espaces publics sûrs », neuf centres ont été mis en place à Cuenca, à proximité des marchés de la ville, en vue de pouvoir venir en aide aux commerçantes. Par ailleurs, des femmes sont formées à des métiers « non traditionnels » tels que la plomberie et la maçonnerie.

25. Dans la préfecture d'Azuay, le partenariat d'ONU-Femmes s'articule autour de deux axes :

a) La durabilité dans les *páramos*, où ONU-Femmes soutient les capacités des femmes à s'adapter aux effets des changements climatiques sur

les écosystèmes à travers la durabilité environnementale et l'égalité des genres, tout en favorisant le leadership et la résilience des femmes.

b) Les « communautés d'équité », qui sont une méthode de travail pour créer des foyers basés sur une relation d'équité. Avec l'aide d'ONU-Femmes, la préfecture a fait des progrès en matière d'implication des femmes à la participation communautaire et a renforcé le travail en équipe à l'appui des femmes et des communautés. Les représentants de la préfecture ont sollicité le soutien des partenaires pour la création d'un foyer d'accueil pour les femmes rurales ayant besoin d'un hébergement et d'une protection.

VI. Coopération et partenariat d'ONU-Femmes avec la société civile et d'autres partenaires

26. ONU-Femmes soutient les organisations de la société civile dans une série de domaines, notamment : la lutte contre la violence à l'égard des femmes, l'inclusion des femmes autochtones et d'autres minorités, la protection et la participation des femmes dans le contexte des changements climatiques, la prévention de la violence à l'égard des femmes en politique, les contributions des projets et programmes d'autonomisation destinés aux femmes et aux filles, et la sensibilisation sur les politiques publiques liées aux droits des femmes, y compris celles relatives à leur santé et leurs droits en matière de procréation. Lors d'un échange avec 25 représentants d'organisations de la société civile, ceux-ci ont souligné les besoins existant en matière de renforcement des institutions au niveau local, de promotion de la participation des femmes, notamment autochtones, à la vie politique, de collecte de données sur les femmes membres de minorités et d'élimination de la discrimination raciale. L'initiative Spotlight et Caminando sont les deux projets les plus importants d'ONU-Femmes destinés à soutenir les organisations de la société civile dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes. Ils sont tous deux amplement reconnus pour leur contribution au renforcement des communautés et leur potentiel en la matière.

27. À Ibarra, ONU-Femmes soutient un éventail de projets en faveur de l'égalité des genres qui ciblent des personnes en situation de mobilité humaine, hommes et femmes confondus. La délégation du Conseil d'administration d'ONU-Femmes a visité le site de l'initiative « Masculinités en mouvement » du projet Caminando, mise en œuvre par une organisation non gouvernementale appelée CORAPE. Il s'agit d'une initiative en faveur de l'égalité des genres et de la cohésion sociale qui cible les hommes en situation de mobilité humaine (60 %) et locaux (40 %). La délégation a appris que 58 hommes⁸ ont été formés jusqu'à présent dans le cadre de ce projet sur les masculinités positives. Elle a pris part à des activités lancées dans le cadre du projet, telles que des jeux en rapport avec ce sujet et la plantation de graines, pour symboliser la transformation du patriarcat par le biais de masculinités nouvelles et positives. En outre, la délégation a visionné un film communautaire réalisé dans le cadre du projet Caminando, mettant en scène des femmes en situation de mobilité humaine, des femmes de la communauté d'accueil et des femmes autochtones.

⁸ Lors de la première phase de l'initiative « Masculinités en mouvement » du projet Caminando, 800 hommes ont été formés. Par la suite, un travail plus approfondi a été réalisé avec 58 hommes pour renforcer leurs connaissances et les habiliter ainsi à former d'autres hommes sur la base d'un effet de cascade dans quatre villes de la frontière nord, dont Ibarra.

Ce film illustre le parcours difficile des femmes migrantes et autochtones, qui sont souvent en proie à la discrimination et la xénophobie. De plus, la délégation a visité l'entreprise de Mireya, une femme migrante qui a reçu en 2020 un capital de départ de la part d'ONU-Femmes dans le cadre de son programme d'autonomisation économique. Par l'intermédiaire du partenaire d'exécution Hebrew Immigrant Aid Society, Mireya a bénéficié d'une formation sur des aspects financiers et administratifs, ainsi que sur la prévention de la violence basée sur le genre, dont elle a elle-même été victime.

28. Dans la ville de Cuenca, la société civile lutte contre la violence à l'égard des femmes dans le cadre de l'initiative Spotlight et de l'initiative « Des villes sûres et des espaces publics sûrs ». Ce travail comprend : une formation à l'intention des hommes sur les masculinités saines ; le recensement des professionnels qui offrent leur soutien aux femmes victimes de violences sexuelles ; un manuel numérique sur la marche à suivre en cas de violence, affiché sous forme de code QR sur les tramways de Cuenca ; des hébergements pour les femmes victimes de violence, en mettant en avant que les hébergements sont construits d'un point de vue écologique ; des campagnes de prévention de la violence destinées aux adolescents ; des démarches de réflexion sur les médias et le marketing discriminatoire ; et un guide de planification reposant sur une approche sexospécifique pour les espaces publics tels que les parcs et les marchés. ONU-Femmes a contribué à des modules de formation en ligne sur la protection contre la violence sexiste, sur les masculinités et sur la diversité, qui ont jusqu'à présent permis de former 450 personnes. Par ailleurs, toutes ces activités se sont traduites par une diminution du taux de grossesse chez les adolescentes à Cuenca, la seule ville d'Équateur qui soit parvenue à le réduire.

29. En outre, la délégation s'est entretenue avec d'autres partenaires d'ONU-Femmes en Équateur, dont des donateurs et des membres du secteur privé. Lors d'une réunion avec la MEGECI, qui est la seule plateforme de coordination permanente avec la communauté internationale en Équateur, des donateurs et des organisations internationales tels que les ambassades du Canada, de la France, d'Allemagne, d'Italie, du Mexique, d'Espagne, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et des États-Unis d'Amérique, mais aussi la délégation de l'Union européenne ainsi que des organismes tels que Care International, ChildFund International, l'Agence allemande de coopération internationale, l'OIM, le National Democratic Institute, Plan International, l'Agence espagnole de coopération internationale pour le développement et le FNUAP, ont souligné l'importance de la collaboration avec ONU-Femmes, en particulier en ce qui concerne la lutte contre la violence à l'égard des femmes. Les autres défis clés auxquels les membres de cette plateforme accordent la priorité sont la politique relative à l'égalité des genres, l'emploi décent, la grossesse chez les adolescentes, le mariage des enfants, la violence basée sur le genre et la violence politique. La délégation du Conseil d'administration a également rencontré les principaux partenaires du secteur privé⁹, qui ont évoqué le travail réalisé avec ONU-Femmes pour promouvoir la signature et l'application des principes d'autonomisation des femmes. Le représentant du secteur privé a avancé plusieurs raisons pour expliquer le très faible pourcentage

⁹ Le Pacte mondial des Nations Unies, la Chambre des industries et de la production de Pichincha, la Chambre de commerce de Quito, la Chambre de commerce et d'industrie britannicoéquatorienne, Women for Women, Banco Pichincha, Chubb Insurance et Arca Continental.

de femmes occupant des postes de direction (10 % seulement), dont des charges familiales très lourdes et la violence et le harcèlement subis sur le lieu de travail.

VII. Principales conclusions et recommandations

30. Le Conseil d'administration a constaté que l'appui technique et consultatif fourni par ONU-Femmes aux niveaux national et local est très apprécié tant par le Gouvernement que par les autres partenaires. En effet, les domaines dans lesquels ONU-Femmes offre son soutien couvrent presque toutes les priorités déterminées au niveau national¹⁰ en Équateur et assoient la légitimité de son travail dans le pays. Au cours de leurs échanges avec la délégation, le Gouvernement et les autres intervenants ont exprimé leur satisfaction à l'égard du partenariat avec ONU-Femmes et ont cherché à obtenir un soutien supplémentaire dans leurs domaines d'action prioritaires.

31. Le programme pour l'égalité des genres en Équateur repose sur une base solide en matière de droits de la personne, le pays étant partie à tous les instruments relatifs aux droits de la personne. Le nouveau ministère qui sera chargé du programme pour l'égalité des genres sera également responsable du respect des obligations de l'Équateur en matière de droits de la personne. Le soutien technique qu'ONU-Femmes assure actuellement pour la mise à jour du manuel sur les droits de la personne élaboré à l'intention de l'académie de police équatorienne est une mesure très encourageante, qui pourrait contribuer à mieux protéger les droits humains des femmes. En tant que futur membre du Conseil de sécurité, l'Équateur s'est également engagé sur le plan politique à mettre en œuvre le programme pour les femmes, la paix et la sécurité à travers un plan d'action national. Ces priorités renforcent les possibilités pour ONU-Femmes d'apporter le soutien normatif nécessaire à ses partenaires publics.

32. Au niveau provincial, local et municipal, la délégation a constaté que les activités de sensibilisation et de soutien technique d'ONU-Femmes donnent de bons résultats. Dans le cadre de l'initiative « Des villes sûres et des espaces publics sûrs », ONU-Femmes a démontré le succès d'un modèle dans lequel les interventions menées au niveau local génèrent des résultats positifs susceptibles d'être reproduits. Les projets innovants d'ONU-Femmes dans le cadre du projet Caminando, tels que celui portant sur les masculinités positives, transforment les modèles qui perpétuent les inégalités entre les hommes et les femmes, contribuent à la lutte contre les stéréotypes de genre et favorisent l'évolution des mentalités au sein de la société équatorienne en ce qui concerne le rôle des femmes, en plus de faire progresser la cohésion sociale parmi les différentes communautés du pays, dont les migrants et les Afroéquatoriens. La délégation a également insisté sur la nécessité de travailler davantage sur les « récits » à diffuser, afin que les projets de sensibilisation contre le féminicide et d'autres formes de violence ne finissent pas par diaboliser les hommes, mais les encouragent plutôt à se joindre à la lutte pour l'égalité des genres.

33. ONU-Femmes a fait des progrès notables dans ses efforts de sensibilisation en faveur du renforcement des droits économiques et sociaux des

¹⁰ La prévention et l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le renforcement des mécanismes de recours à la justice pour les victimes de violence, la promotion de la participation politique des femmes, et la promotion de l'emploi et des moyens de subsistance des femmes, en particulier des femmes rurales, migrantes et déplacées.

femmes, y compris dans le domaine du droit du travail. En outre, la nécessité de formaliser le système national de prestation de soins est de plus en plus reconnue. ONU-Femmes doit renforcer ses activités de sensibilisation et son soutien aux politiques, tant au niveau local qu'auprès de l'administration nationale, pour souligner l'importance de disposer de services de prestation de soins autonomes¹¹, afin de bien y intégrer les femmes en officialisant leur fonction du point de vue professionnel et en renforçant le système de perception de l'impôt. D'autre part, il convient d'élargir les partenariats avec l'administration publique, les législateurs et les autres parties prenantes, y compris le secteur privé, afin d'investir davantage dans la lutte contre la discrimination à l'égard des femmes issues des communautés rurales et autochtones, des Afroéquatoriens et des migrants. À cet égard, la délégation a indiqué qu'il était important de mettre à jour régulièrement le profil du pays en matière d'égalité des genres et de le diffuser amplement auprès de toutes les parties prenantes, en vue d'encourager des mesures d'action positive en faveur des femmes qui sont laissées pour compte.

34. En ce qui concerne la violence à l'égard des femmes et les féminicides, le travail de sensibilisation et le soutien technique d'ONU-Femmes sont clairement reconnus par tous les acteurs : le Gouvernement, le Parlement, le Conseil électoral national, la société civile et le monde universitaire. La visite des foyers d'accueil a permis à la délégation de constater par elle-même les avantages du vaste soutien offert par ONU-Femmes aux victimes de violences pour assurer leur protection, notamment l'assistance psychosociale et l'aide à la subsistance. Il existe manifestement une forte demande pour mettre en place un plus grand nombre de foyers d'accueil. Lors de plusieurs réunions, dont celle avec le Président, les membres du Conseil d'administration ont été invités à aider le pays à trouver plus de ressources pour ces foyers. Il serait également possible de renforcer la sensibilisation aux questions relatives à la santé de la procréation chez les femmes et les jeunes filles, en particulier pour s'attaquer au problème des grossesses chez les adolescentes, qui sont très nombreuses et en grande partie imputables aux violences sexuelles. La formation des agents de police, des procureurs et des gardes-frontières (pour lutter contre la traite des personnes), d'une part, et l'investissement dans la protection et le bien-être des victimes, d'autre part, font eux aussi partie des domaines où le soutien pourrait être accru.

35. ONU-Femmes entretient un contact étroit et efficace avec la société civile en Équateur, aussi bien dans la capitale que dans les collectivités locales. Elle l'aide dans ses actions de sensibilisation et en apportant un soutien direct aux projets sur le terrain. ONU-Femmes facilite par ailleurs l'instauration d'un

¹¹ Dans le cadre du projet de protection sociale lié aux objectifs de développement durable et mis en œuvre entre 2018 et 2020, ONU-Femmes a défini quatre modèles pilotes de systèmes locaux de prestation de soins fondés sur les besoins, les acteurs et l'infrastructure sociale des collectivités territoriales. L'un de ces modèles a été mis au point à Guayaquil, où ONU-Femmes a proposé un service communautaire de prestation de soins qui serait géré et maintenu grâce aux contributions de ses bénéficiaires, pour couvrir les coûts et embaucher de jeunes parents de la communauté appelés à être les principaux pourvoyeurs de soins. Cela irait de pair avec une formation sur les compétences en matière de prestation de soins, la coresponsabilité, les masculinités et la gestion d'entreprise. Ce modèle crée ainsi un circuit local autonome. Ce projet pilote sera repris dans d'autres initiatives, telles que le projet du fonds d'affectation spéciale pluripartenaires des Nations Unies en faveur des femmes migrantes qui se déroulera dans deux autres territoires au cours de l'année 2023.

dialogue de fond entre les décideurs publics, les organisations de la société civile et les partenaires internationaux en vue d'intégrer les perspectives des organisations de la société civile dans les processus de planification au niveau national. La MEGECI est un bon exemple de plateforme de dialogue. Toutefois, beaucoup reste à faire pour inclure les organisations nationales et locales dans ce type de plateformes. ONU-Femmes devrait continuer à renforcer son rôle dans la mise en place de ces plateformes, en assurant une sensibilisation au niveau des politiques et en fournissant un soutien technique, financier et de renforcement des capacités aux réseaux de femmes et à leurs organisations.

36. Il convient de rationaliser davantage l'évaluation des opérations de terrain d'ONU-Femmes et de s'orienter plus encore vers des résultats fondés sur les faits et les réalisations. En effet, les avantages obtenus n'ont pas souvent été étayés par des données concrètes. Il convient également de renforcer l'élaboration de statistiques sur le genre et la collecte de données ventilées par sexe, tout comme les activités de sensibilisation et de renforcement des capacités en vue d'une mise en œuvre efficace des programmes, à travers la tenue de bases de données en amont et en aval du déroulement des projets, par le biais de plateformes en ligne. Cela facilitera en outre le recensement et la description des bonnes pratiques, en vue de les reproduire aux échelles nationale et régionale.

37. ONU-Femmes doit s'efforcer de diversifier son portefeuille de partenariats pour inclure des alliés non traditionnels, tels que le secteur privé et des États donateurs autres que les habituels, en vue de rallier un soutien plus large en faveur de ses interventions. Plus de 100 entreprises participent actuellement à l'initiative lancée par ONU-Femmes en Équateur sur les principes d'autonomisation des femmes. Cette ample participation revêt une importance particulière pour garantir le soutien financier et non financier à son triple mandat (opérationnel, normatif et de coordination). Le secteur privé étant le principal employeur du pays, ONU-Femmes doit également intensifier ses activités de sensibilisation auprès des membres de ce secteur. L'objectif est double : renforcer l'analyse de ses chaînes de valeur et d'approvisionnement afin d'éviter le travail non structuré, et promouvoir les principes de l'emploi décent auprès de ses partenaires et de ses fournisseurs. La délégation a appris que, pour lutter contre le chômage des jeunes femmes, le Gouvernement équatorien a annoncé des incitations fiscales pour les entreprises qui emploient davantage de femmes.

38. En ce qui concerne la fonction de coordination d'ONU-Femmes en Équateur, la délégation a observé le rôle important joué par ONU-Femmes dans la coordination du travail mené par les différents organismes des Nations Unies sur l'égalité des genres, ainsi que dans la reddition de comptes au regard des engagements pris envers les femmes, par le biais d'un suivi régulier des progrès réalisés à l'échelle du système onusien en Équateur. Le travail d'ONU-Femmes en Équateur s'appuie sur le Plan-cadre de coopération pour le développement durable convenu entre le Gouvernement et l'équipe de pays des Nations Unies. La note stratégique et le profil de pays en matière d'égalité des genres complètent le contexte des engagements d'ONU-Femmes en Équateur. Il existe également un grand nombre de programmes conjoints mis en œuvre par ONU-Femmes en partenariat avec le PNUD, le FNUAP, le HCR, l'OIM et l'OIT, entre autres, qui garantissent la cohérence souhaitée dans le travail du système des Nations Unies pour la réalisation de l'objectif de développement durable 5 et d'autres objectifs relatifs à l'égalité des genres prévus par le Programme de

développement durable à l'horizon 2030 en Équateur. La délégation a noté que l'équipe de pays était dirigée de manière très efficace par la Coordinatrice résidente et que l'égalité des genres demeurerait au cœur de toutes les activités menées par les Nations Unies en Équateur.

39. Il faut souligner qu'ONU-Femmes en Équateur est confrontée à de nombreux défis, notamment en ce qui concerne les ressources et les capacités d'action de son équipe. Le bureau d'ONU-Femmes en Équateur a besoin de plus de moyens pour continuer à travailler sur les problématiques de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes dans un pays aussi hétéroclite, en particulier là où les inégalités et les discriminations socioculturelles à l'égard des femmes persistent, malgré une croissance économique soutenue. La visite sur le terrain a par ailleurs mis en évidence de bons exemples illustrant comment le soutien au suivi des engagements normatifs avec de multiples parties prenantes (Gouvernement, société civile et Nations Unies) peut contribuer à renforcer la formulation et la mise en œuvre de lois, de politiques et de programmes nationaux en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes. Le Conseil d'administration convient que des ressources financières et humaines supplémentaires sont essentielles pour permettre à ONU-Femmes en Équateur de passer d'un bureau de petite taille à un bureau de taille moyenne (de 1,8 million de dollars à 2,6 millions de dollars par an).

40. Il existe en outre des possibilités de renforcer la coordination, la coopération et la cohérence des interventions au niveau régional. En effet, le travail d'ONU-Femmes en Équateur porte sur divers enjeux, dont beaucoup sont communs à toute la région ou transfrontaliers par nature, tels que les systèmes de prestation de soins, la mobilité humaine, la violence à l'égard des femmes et des filles, les problèmes touchant les personnes autochtones et celles d'ascendance africaine, et les changements climatiques. La délégation a salué le rôle du bureau régional d'ONU-Femmes à cet égard.

41. En ce qui concerne l'organisation de la visite sur le terrain, le Conseil d'administration a salué sa planification globale, mais suggère toutefois d'organiser des séances régulières de bilan entre les membres de la délégation et l'équipe d'ONU-Femmes, de préférence quotidiennement. Cela permettrait de discuter du déroulement des activités et d'évoquer les points de vue ou pistes de réflexion potentielles, sur la base des expériences vécues au fil de la visite. La délégation recommande également vivement à la Coordinatrice régionale d'ONU-Femmes de participer activement à ces discussions.

VIII. Conclusion

42. La visite sur le terrain en Équateur a mis en évidence le triple mandat unique et concret d'ONU-Femmes, à savoir la réalisation des engagements normatifs, la réponse opérationnelle au niveau national et la coordination des activités du système des Nations Unies en matière d'égalité des genres. La délégation a pu constater de première main que la collaboration d'ONU-Femmes avec un large éventail de parties prenantes en Équateur aide le pays à progresser concernant les engagements qu'il a pris en faveur de l'égalité des genres. La collaboration positive entre ONU-Femmes et les autorités équatoriennes au sein de tous les organismes publics, ainsi que la confiance mutuelle et les partenariats stratégiques entre les deux parties ont grandement

contribué au succès de la visite sur le terrain, laquelle a largement rempli son objectif.

43. Les informations et les connaissances que la délégation a recueillies au cours de cette visite sur le terrain devraient permettre à ONU-Femmes d'affiner sa mission en Équateur. Par ailleurs, la délégation souhaiterait que ses observations et recommandations servent de référence pour les discussions futures du Conseil d'administration.

44. La délégation est convaincue que la coopération fructueuse entre l'Équateur et ONU-Femmes se poursuivra tant au niveau normatif qu'opérationnel dans le pays, et qu'elle contribuera à renforcer la capacité du Gouvernement équatorien à s'acquitter des engagements pris à l'échelle nationale et internationale en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes et des filles, tout en aidant le pays à réaliser ses aspirations de ne laisser personne de côté.

Annexe : Liste des participants

<i>Région/Organisme</i>	<i>Nom</i>	<i>Qualité</i>
Asie-Pacifique	M. Muhammad Abdul Muhith	Ambassadeur et représentant permanent du Bangladesh auprès des Nations Unies
Asie-Pacifique	M ^{me} Mosammat Shahanara Monica	Ministre, mission permanente du Bangladesh auprès des Nations Unies
Europe de l'Est	M. Sergiy Kyslytsya	Ambassadeur et Représentant permanent de l'Ukraine auprès des Nations Unies
Amérique latine et Caraïbes	M ^{me} María del Carmen Squeff	Ambassadrice et représentante permanente de l'Argentine auprès des Nations Unies
Europe occidentale et autres États	M. Thordur Aegir Oskarsson	Ambassadeur et Représentant permanent adjoint de l'Islande auprès des Nations Unies
Afrique	M. Alhaji Fanday Turay	Ambassadeur et Représentant permanent de la Sierra Leone auprès des Nations Unies
Afrique	M ^{me} Roselynn Finda Senesi	Conseillère, Mission permanente de la

<i>Région/Organisme</i>	<i>Nom</i>	<i>Qualité</i>
Europe occidentale et autres États	M. Derek Lambe	Sierra Leone auprès des Nations Unies Directeur adjoint, Ministère des affaires étrangères de l'Irlande
ONU-Femmes	M ^{me} Sarah Hendriks	Directrice, Division des programmes, des politiques et de l'appui intergouvernemental
ONU-Femmes	M ^{me} María-Noel Vaeza	Directrice régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes
ONU-Femmes	M. Jean-Luc Bories	Secrétaire du Conseil d'administration
ONU-Femmes	M ^{me} Miwako Hirota	Analyste de programmes, Secrétariat du Conseil d'administration
ONU-Femmes	M ^{me} Shirin Lindseth	Secrétariat du Conseil d'administration Analyste de programmes